

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 octobre 2011

CP 11/10-12

L'an deux mil onze, le 24 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusé ayant donné procuration de vote : /

ASSOCIATION A.S.E.I. "Agir Soigner Eduquer Insérer" DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CREATION D'UNE UNITE ALZHEIMER DE 14 PLACES A L'EHPAD "LA SEPTFONTOISE" DE SEPFONDS

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur Général de l'A.S.E.I, destinée à financer les travaux d'extension de l'EHPAD "La Septfontoise" de Septfonds.

Cette création de 14 places supplémentaires pour l'accueil de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés dans le schéma gérontologique 2004-2008.

Ce projet a fait l'objet d'un arrêté conjoint d'autorisation Etat/Conseil Général en date du 26 août 2008.

Le P.P.I (Plan Pluriannuel d'Investissement) portant sur la réalisation de ces travaux a été validé le 3 juin 2010.

La décision de financement de l'opération par Prêt Locatif Social (P.L.S.) a été prise par le Conseil Général le 7 décembre 2010.

A la fin des travaux, l'établissement disposera d'une capacité de 80 places d'hébergement pour personnes âgées.

Le coût total des travaux et le plan de financement de l'opération s'établissent comme suit :

Coût de l'opération :

- création d'une unité pour 14 personnes.....	1 680 000,00 €	
- réaménagement des bâtiments existants pour accueillir l'unité Alzheimer.....	220 000,00 €	
		1 900 000,00 € TTC

Plan de financement :

- subvention du Conseil Général.....	305 000,00 €	
- autres subventions (crédits non reconductibles ARS.).....	200 000,00 €	
- prêt P.L.S.....	1 395 000,00 €	
		1 900 000,00 € TTC

Pour financer l'opération, l'A.S.E.I. va contracter un emprunt auprès de la Société Générale, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt P.L.S.

Montant : 1 395 000,00 €

Durée : 30 ans

Taux d'intérêt : indexé sur le livret A + marge de 1,12 %

Echéance : trimestrielle

Type d'échéance : prêt à taux fixe à amortissement en capital constant.

La garantie sollicitée auprès du département s'élève à 90 % du montant du prêt soit : 1 255 500,00 € ; la commune de Septfonds ayant pour sa part accordé sa garantie à hauteur de 10 %.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention et le contrat de prêt correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à l'A.S.E.I. pour la création d'une unité Alzheimer de 14 places à l'EHPAD « La Septfontoise » de Septfonds, la garantie du département à hauteur de 90 % soit un montant de 1 255 500 € pour un prêt PLS de 1 395 000 € sur une durée de 30 ans au taux d'intérêt indexé sur le livret A + marge de 1,12 % contracté auprès de la Société Générale ;
- Précise que la commune de Septfonds accorde sa garantie à hauteur des 10 % restants,
- Autorise M. le Président à signer la convention et le contrat de prêt correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,